



Lettre ouverte au DG de l'ONF

Dans le cadre d'une négociation anticipée du COP, vous avez réuni les organisations syndicales le 16 juin dernier afin de les informer de l'état d'avancement de la négociation.

Nous souhaitons tout d'abord vous rappeler notre désapprobation de ne pas avoir été associés aux discussions tant au niveau des groupes de travail ministériels qu'en interne.

Vous nous avez indiqué, dans le cadre de cette réunion, que le rapport de l'inspection sur le régime forestier était en cours de relecture et serait probablement disponible prochainement.

Force est de constater qu'avant la publication des conclusions de ce rapport les arbitrages sont faits : quasi statu quo et les aménités relatives à l'accueil du public, l'eau, la fixation du carbone,... ne font toujours l'objet d'aucune prise en compte dans le projet présenté qui se résume à une approche financière dont les personnels sont la variable d'ajustement.

Alors que la validation des missions aurait dû permettre d'évaluer les moyens nécessaires de manière partagée avec nos tutelles, on se retrouve dans une reconduction de la logique du « faire autant voire plus » avec moins.

Cette situation est à l'origine du mal être dont l'ampleur a été mise en évidence dans le cadre de l'ASO.

Le projet de remise en cause des statuts des personnels est présenté comme la solution permettant à l'ONF de perdurer (jusqu'à quand ?). Cette orientation est source d'une véritable dégradation du climat social.

Ce scénario est d'autant plus incompréhensible qu'un groupe de travail s'est réuni de nombreuses fois depuis 2013, dans le but de renforcer la communauté de travail. Vous êtes en train de réduire à néant tous ces travaux.

Une fois de plus, l'opérateur est pris entre le marteau et l'enclume sans souci de l'exercice de ses missions, ni du rôle qu'il joue au sein de la société, puisqu'au titre de 2015 il doit supporter un désengagement de l'Etat à hauteur de 20 M€.

La situation des effectifs de 2016 n'est pas stabilisée puisque vous présentez une hypothèse pouvant aller jusqu'à 150 suppressions de postes.

Par un effet d'affichage vous souhaitez donner l'illusion d'un maintien des effectifs globaux alors qu'en pratique les personnels ouvriers seront, du fait de la baisse des travaux communaux et d'une diminution programmée des activités conventionnelles, concernés comme les autres personnels par les baisses d'effectifs.

Nous sommes toujours dans la même logique d'un ajustement financier par la masse salariale puisque le projet proposé ne change rien au modèle économique actuel et à son mode de financement alors que l'on a stoppé le contrat précédent pour en redéfinir les modalités.

Pour toutes ces raisons et marquer le début d'une forte opposition des organisations syndicales de fonctionnaires, nous avons décidé de ne pas siéger au CTC.

Paris le 25 juin 2015